



Postscriptum

Journal du Parti socialiste genevois
Septembre 2020 n°23



Votation du 27 septembre

*Congé paternité : un premier pas
vers l'égalité parentale*

*Salaire minimum : 23 CHF c'est
un strict minimum !*

SOMMAIRE

Édito

- 03** La démocratie, ce bien précieux, par Gérard Deshusses

Votations fédérales

- 04** Initiative de limitation de l'immigration ou des salaires ?, par Helena Verissimo de Freitas
- 05** Loi fédérale sur la chasse : non à une révision déséquilibrée, par René Longet
- 06** NON aux cadeaux fiscaux pour les familles aisées, par Romain de Sainte Marie



- 07** Protégeons le financement des services publics, par Caroline Marti
- 08** Congé paternité : un premier pas vers l'égalité parentale, par Cyril Mizrahi
- 09** 24 milliards pour des avions de combat inutiles ? Non merci !, par Thomas Bruchez

Votations cantonales

- 10** Salaire minimum : 23 CHF c'est un strict minimum !, par Lydia Schneider Hausser
- 11** Davide de Filippo : « Tout salaire devrait permettre de vivre ! »
- 12** Oui à la loi constitutionnelle pour une aide à domicile garantie pour tous, par Emmanuel Deonna
- 12** Liberté de vote pour la Présidence du Conseil d'État
- 13** Pour un partage plus harmonieux de l'espace urbain, par Matthieu Jotterand

Politique fédérale

- 14** Loi sur le CO2 : une bataille qui reste à gagner !, par Carlo Sommaruga

Politique cantonale

- 15** Pour une 2^e chance de formation, par Grégoire Carasso et Léna Strasser
- 16** La pauvreté est issue d'un choix politique, par Thierry Apothéoz
- 17** Les défis d'une rentrée sous tension, entretien avec Anne Emery-Torracinta

Politique communale

- 18** Élections municipales 2020 : la vague rose-verte, par Carole-Anne Kast
- 19** Votation communale : des abris tram innovants pour Bernex, par Aurélie Friedli

Vie du Parti

- 20** Clémence : Retour sur une année animée au secrétariat, portrait de Clémence Peillex
- 21** Commission de politique sociale et de santé du PS : de l'usage de notre liberté, par Arnaud Moreillon
- 22** Fini les doubles standards : Mariage pour toutes et tous, complet et égalitaire !, par Dorina Xhixho
- 23** L'Europe et ses indésirables, entretien avec Jean Ziegler

Le Postscriptum est envoyé aux membres et aux sympathisant-e-s du PS genevois. Il paraît 5 fois par année.

Rédacteur en chef : Nicolas Clémence
Comité de rédaction : Frédérique Bouchet, Morgane Dentan, Diego Esteban, Eloisa Gonzalez, Clémence Peillex
Graphisme : Morgane Dentan
Impression : Imprimerie Nationale



LA DÉMOCRATIE, CE BIEN PRÉCIEUX

Par Gérard Deshusses
Président du PS genevois

Cher-ère-s camarades,

Alors que je m'adresse à vous la pandémie n'est pas jugulée. Nul-ne ne saurait dire ce que nous réservent ces prochaines semaines, ces prochains mois, et encore moins de quelle manière évoluera la crise sanitaire que nous traversons.

La gouvernance ultralibérale, le système néolibéral dominant, ont montré leurs limites et leur faiblesse insigne, et prouvé *a contrario* que seul un État fort peut faire face à la catastrophe planétaire qui nous frappe. Pour nous, Parti socialiste, cette crise doit être l'occasion, de repenser nos priorités, nos valeurs et nos objectifs à l'aune des épreuves sanitaires, économiques et sociales terribles que nous sommes en train de vivre.

Le monde de demain ne peut être la copie de celui que vient de mettre à terre le coronavirus. Nous devons réaliser au plus vite les réformes, les mesures sociales, économiques et environnementales nécessaires au changement de société qui s'impose.

En mai, un document a été établi qui contient quelque 80 propositions réparties par thèmes. Cette importante contribution constitue désormais un outil de travail précieux pour nos élu-e-s. Et ce n'est qu'une première

étape : des réformes doivent suivre qui redonneront la primauté du politique sur l'économie, cette dernière devant être au service de la population et non l'inverse. En conséquence, le monde d'après impliquera aussi une réflexion partagée et une formation de chacune et chacun aux changements nombreux qui permettront à notre société, à notre économie de se reconstruire sur de nouvelles bases, de nouveaux principes, dans le respect de notre environnement. C'est à ce prix que d'autres catastrophes sanitaires seront évitées.

Camarades, en ces temps difficiles, il convient de défendre la démocratie, un bien immensément précieux et fragile, notamment quand l'état d'urgence est décrété.

Impossible de savoir dans quelles conditions se dérouleront les votations du 27 septembre prochain en regard de la situation sanitaire que nous vivons au début de l'automne, ce qui néanmoins restera absolument fondamental, pour chacun-e d'entre nous, ce sera d'exercer notre droit de vote ! Les objets soumis au verdict populaire sont importants et nous exprimer dans les urnes l'est d'autant plus !

Camarades, soyons toutes et tous uni-e-s et solidaires !

INITIATIVE DE LIMITATION DE L'IMMIGRATION OU DES SALAIRES ?

Par Helena Verissimo de Freitas
Députée au Grand Conseil
Déléguée au PS Migrant-e-s

Souvenez-vous, c'était le 9 février 2014. Toutes et tous ensemble contre une énième initiative de l'UDC, nous étions confiant-e-s. Malgré cela, l'initiative contre l'immigration de masse a été acceptée ce jour-là. Certes par une courte majorité, mais acceptée.

En 2018, insatisfaite de la mise en œuvre de cette initiative, ce parti aux idées nauséabondes lance, à nouveau, une initiative allant dans le même sens et même un peu plus loin. Cette fois, elle s'intitule : Initiative pour une immigration modérée, dite de limitation ou encore de résiliation.

Ce dernier terme serait d'ailleurs le plus adéquat car c'est vraiment ce que l'UDC cherche à faire : résilier les accords bilatéraux avec l'Union européenne et ainsi mettre fin à la libre circulation des personnes, aux contrôles des conditions de travail et des salaires.

L'initiative vise à introduire à l'art. 121 la lettre b qui porte comme titre : Immigration sans libre circulation. Cet ajout inclut trois alinéas qui sont très explicites quant aux buts fixés :

1. La Suisse règle de manière autonome l'immigration des étrangers.
2. Aucun nouveau traité international ne sera conclu et aucune autre nouvelle obligation de droit international ne sera contractée qui accorderaient un régime de libre circulation des personnes à des ressortissants étrangers.

3. Les traités internationaux et les autres obligations de droit international existants ne pourront pas être modifiés ni étendus de manière contraire aux alinéas 1 et 2.

Et comme le diable se cache dans les détails, il faut également se pencher sur la disposition transitoire (art. 197, ch. 12) qui vise à contraindre à la suppression des accords bilatéraux et de la libre circulation.

Comme d'habitude, les arguments des adversaires seront tendancieux et il faudra les combattre. Tous nos maux sont imputés aux étrangers : la pénurie de logements abordables, la dégradation de l'environnement, la sécurité de nos femmes, la formation de nos enfants. Tout y passe !

En réalité, l'UDC veut décider de ne faire entrer en Suisse que les bon-ne-s étranger-ère-s qui nous sont profitables. Cette initiative remet en cause, encore une fois, les droits fondamentaux de tou-te-s les travailleur-euse-s et ne résout aucun problème. Par contre, elle pourrait réintroduire le statut de saisonnier-ière et mettre en danger les relations avec l'Europe.

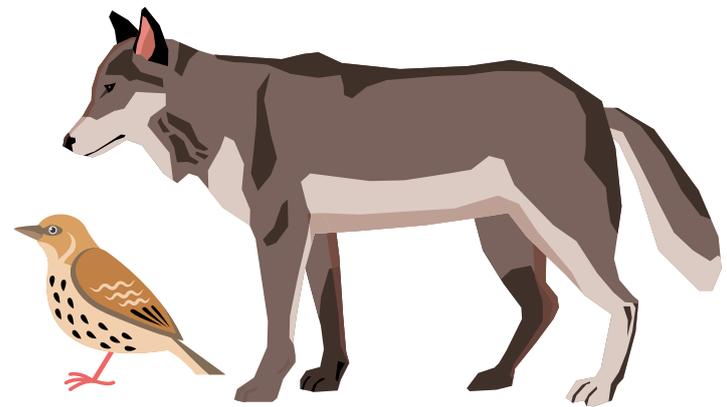
Pour toutes ces raisons, votez et faites voter non à cette initiative le 27 septembre 2020 !

LOI FÉDÉRALE SUR LA CHASSE : NON À UNE RÉVISION DÉSÉQUILIBRÉE

Par René Longet
Expert en développement durable

La réapparition de la grande faune comme le lynx ou le loup a créé une polémique où certain-e-s ne demandaient qu'à dégainer leur fusil sur-le-champ. On peut comprendre la colère de l'éleveur-euse, surtout s'il met beaucoup de soin à maintenir des races devenues rares, et que les surfaces à surveiller sont étendues.

Des solutions doivent être trouvées car nous tenons à l'agriculture de montagne, à ce que la laine de nos moutons soit utilisée et que nous n'ayons pas que de l'agneau de Nouvelle-Zélande dans nos assiettes. Mais il faut le faire en portant attention à une biodiversité mise à mal aussi en Suisse.



« Le projet a dépassé sa motivation première, et la liste des espèces qui seraient désormais chassables comprend aussi le castor, le cygne, le bouquetin »

Actionné par diverses interventions parlementaires, le Conseil fédéral a proposé en automne 2017 une révision de la loi fédérale sur la chasse. Celle-ci transférerait aux cantons le droit d'ouvrir le tir sur des animaux protégés, comme le loup entre le 16 septembre et le 31 janvier, la Confédération n'étant plus que consultée. Il fallait toutefois que les dommages soient « considérables », le danger pour la population « concret » et que « des mesures de protection raisonnables » (chiens de garde, clôtures) aient été prises.

Mais déjà à ce stade, le projet a dépassé sa motivation première, et la liste des espèces qui seraient désormais chassables comprend aussi le castor, le cygne, le bouquetin. Et toutes les autres « espèces protégées que le Conseil fédéral définit comme pouvant être régulées »... Ici, la polémique autour du loup est clairement utilisée pour frapper beaucoup plus largement.

Le Parlement a modifié la loi, en enlevant les qualificatifs des risques et en permettant aux cantons d'« ordonner ou autoriser à tout moment des mesures contre certains animaux protégés ou pouvant être chassés, lorsqu'ils (...) causent des dégâts ou constituent un danger pour l'homme ». Une telle clause générale expose les autorités cantonales en direct à la pression des éleveur-euse-s et des chasseur-euse-s.

Certes, il y a aussi un article donnant à la Confédération la tâche d'encourager et de coordonner les mesures des cantons visant à « prévenir les dommages », et demandant à la Confédération et aux cantons de participer à l'indemnisation de ceux-ci. Mais il n'y a plus la prescription subordonnant la régulation à la prise de mesures de protection.

En bref, une loi qui va bien au-delà de son objectif initial. Il faut la refuser et obliger le Parlement à remettre l'ouvrage sur le métier.

NON AUX CADEAUX FISCAUX POUR LES FAMILLES AISÉES

Par Romain de Sainte Marie
Député au Grand Conseil



(70 millions de francs), les moyens investis pour la petite enfance ou la formation diminueront. Il n'y a pas de miracle, quand on coupe dans les impôts, on coupe inévitablement dans les prestations publiques.

Dès lors, cette mesure ressemble davantage à un cadeau fiscal pour les plus aisé-e-s qu'à une aide pour les familles. Pire: une grande partie de celles-ci subiront les coupes liées aux pertes fiscales.

Augmenter la déduction fiscale pour les enfants est un cadeau empoisonné « offert » par les partis de droite. La barque est bien trop pleine et elle risque de couler lors de prochaines votations. En plus de l'augmentation de la déduction fiscale liée aux frais de garde d'enfant, PDC, PLR et UDC, aux chambres fédérales, ont alourdi la facture en rehaussant la déduction générale pour les enfants de 6'500 CHF à 10'000 CHF. Résultat, le projet ne coûtera pas 10 millions de francs, comme initialement prévu, mais 350 millions de francs. De quoi s'attirer l'opposition, au-delà de la gauche, du Conseil fédéral.

Alors, à qui bénéficieront ces déductions? Certainement pas aux 45% des familles en Suisse qui ne peuvent pas payer d'impôt fédéral direct par manque de moyens. Mais davantage aux familles les plus aisées. Cette mesure profitera surtout aux familles dont le revenu est supérieur ou égal à 150'000 CHF. Les déductions seront encore plus importantes pour les revenus à partir de 300'000 CHF ou plus. Sur les 350 millions de francs de pertes fiscales, 250 millions seront versés aux 22% des familles les plus fortunées. Cette réforme est socialement injuste!

Aujourd'hui, pour aider les familles, il est bien plus utile de créer et de mettre à disposition davantage de places de crèches ou d'augmenter l'accueil parascolaire pour toutes et tous, plutôt que d'effectuer des déductions fiscales pour les plus fortuné-e-s. Avec cette nouvelle déduction, c'est le pire des scénarios! Les rentrées fiscales baisseront, y compris pour les cantons

« Alors, à qui bénéficieront ces déductions? Certainement pas aux 45% des familles en Suisse qui ne peuvent pas payer d'impôt fédéral direct par manque de moyens. »

C'est également un coup dur en matière d'égalité car ce ne sont pas des déductions fiscales qui aideront à pouvoir conjuguer vie professionnelle et vie familiale. Les premières victimes seront donc une fois de plus les femmes qui s'occupent encore majoritairement des enfants et font souvent une croix sur leur activité professionnelle. Investir dans des structures d'accueil serait bien plus efficace en matière d'égalité!

Pour une politique familiale digne de ce nom et pour éviter d'offrir un cadeau fiscal aux plus favorisé-e-s, votez NON le 27 septembre prochain à la déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers.

PROTÉGEONS LE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

**Par Caroline Marti,
Vice-présidente du PS genevois
Députée au Grand Conseil**

L'initiative Zéro pertes a été lancée par les syndicats et les partis de l'Alternative pour contrer les conséquences négatives de la réforme de l'imposition des entreprises sur les finances, prestations et services publics.

Outre l'affirmation de principes généraux tels que la progressivité de l'impôt et la lutte contre la concurrence fiscale intercantonale, cette initiative prévoit que toute réforme fiscale se fasse sans perte de recette pour l'État, de manière à assurer le maintien des prestations et services publics.

« La droite s'apprête à mener une politique d'austérité budgétaire dévastatrice pour les prestations, les services et la fonction publics »

Si ces revendications ont toujours fait partie de l'ADN politique du PS, elles prennent aujourd'hui une résonance particulière.

La crise sanitaire et les mesures de semi-confinement auront un impact considérable sur les finances publiques. On s'attend non seulement à des augmentations massives des charges mécaniques (aide sociale, subsides...) et des charges liées à l'épidémie (prise en charge des patient-e-s, soutien aux travailleur-euse-s et aux entreprises) mais également à des baisses importantes des recettes fiscales. A cela s'ajoute l'impérieuse nécessité d'augmenter les moyens de lutte contre la hausse des inégalités occasionnée par la crise (p. ex. lutte contre le décrochage scolaire) et d'augmenter les investissements publics pour relancer l'économie.

Or, la droite majoritaire, après avoir obtenu les aides financières de soutien à l'économie, s'empresse de refermer les robinets lorsqu'il s'agit de soutenir les travailleur-euse-s précaires. Opposée à toute hausse d'impôts, elle dégage au contraire toute la panoplie

d'exonérations fiscales sous couvert de COVID. Arc-boutée sur le principe illusoire et inutile d'une maîtrise de la dette, elle s'apprête à mener une politique d'austérité budgétaire dévastatrice pour les prestations, les services et la fonction publics.

La crise sanitaire a créé un effet d'aubaine pour une droite qui n'attendait que cette occasion pour passer la vitesse supérieure du démantèlement des services publics. J'en veux pour preuve le projet de loi du PLR qui, après avoir refusé d'augmenter les postes au SPAd, souhaite aujourd'hui externaliser une partie des activités de ce service auprès de fiduciaires privées, sous prétexte qu'il n'arrive pas à traiter les dossiers dans les temps (ça alors!). Il s'agit d'un cas d'école illustrant parfaitement le projet politique du PLR et qui risque, vu le contexte, de se reproduire ces prochaines années. Pour l'éviter, nous devons assurer le maintien des recettes fiscales, objectif de l'initiative Zéro pertes. Mais nous devons également proposer de nouvelles recettes, ce sur quoi travaille actuellement la commission fiscalité du PS genevois. Nous devons finalement militer pour un plan de relance économique par l'augmentation des investissements publics dans la transition écologique et accepter un important déficit pour assurer le financement des prestations et des services publics.

3 OBJECTIFS

1. Lutter contre la concurrence fiscale intercantonale
2. Refuser la baisse des recettes et des prestations cantonales du fait de l'application d'une réforme fédérale de la fiscalité
3. Renforcer la progressivité de l'impôt

CONGÉ PATERNITÉ: UN PREMIER PAS VERS L'ÉGALITÉ PARENTALE

Par Cyril Mizrahi
Avocat et Député au Grand Conseil

Le 27 septembre prochain, le peuple suisse se prononce sur l'introduction d'un congé paternité de deux semaines. Ce congé doit être pris dans les six mois suivant la naissance, sous forme de semaines ou de journées séparées. Le père perçoit une allocation de l'assurance perte de gain (APG) représentant 80% du salaire (mais au plus 196 francs par jour) financée par une très légère augmentation de la cotisation APG (de 0,45 à 0,5%).

C'est l'initiative populaire «Pour un congé de paternité raisonnable», qui a abouti en 2017, qui a permis de renverser la majorité au parlement, avec l'adoption du contre-projet indirect sur lequel nous voterons. Un contre-projet particulièrement raisonnable, puisque le congé de 4 semaines demandé par les initiant-es a encore été divisé par deux. Ces dernier-ère-s n'ont cependant pas voulu prendre le risque d'un échec, ce d'autant que l'initiative modifie la constitution et doit donc également être approuvée par les cantons. Le retrait est toutefois conditionnel: en cas de refus du contre-projet, l'initiative devrait en principe ainsi être soumise au vote.

Soyons clairs. La Suisse est à la traîne, comme elle l'a notamment été pour le congé maternité. Elle est le seul pays d'Europe (UE et AELE) dans lequel les pères n'ont droit ni à un congé paternité ni à un congé parental.

Depuis 2010, la Commission fédérale pour les questions familiales préconise un congé parental rémunéré de 38 semaines. Il faut regretter le retard pris, mais il est indispensable de voter le premier (petit) pas proposé, sous peine de faire trébucher notre pays sur le chemin d'une politique familiale égalitaire. Car on imagine mal des futures avancées à brève échéance en cas de défaite en septembre.

Le congé maternité a indéniablement constitué une énorme avancée pour les mères, qui sont celles qui vivent l'accouchement et, pour celles qui le peuvent et le veulent, allaitent. Le congé paternité proposé permettra au père, cela relève aujourd'hui de l'évidence, de s'investir un minimum dès le début de la vie de son enfant, contrairement à l'unique jour de congé garanti actuellement. Il n'en demeure pas moins que si l'on s'en tient à cela, notre réglementation continuera de perpétuer les représentations inégalitaires: par exemple, les entreprises continueront de discriminer les jeunes femmes à l'embauche, et les jeunes parents de s'habituer à la pré-éminence du rôle de la mère auprès des enfants.

Notre oui le 27 septembre ne sera que le début!

24 MILLIARDS POUR DES AVIONS DE COMBAT INUTILES ? NON MERCI !

Par Thomas Bruchez
Cosecrétaire politique du GSsA

Fort-e-s des quelque 90'000 signatures récoltées dans le cadre du référendum contre les avions de combat, il est désormais temps de faire campagne pour qu'un NON sorte des urnes le 27 septembre prochain. Voici pourquoi.

Un immense chèque en blanc

En 2014, 53,4% des votant-e-s refusaient l'achat des Gripen. Il s'agissait alors d'un montant de 3,1 milliards de francs. Cette fois, les coûts d'achat sont deux fois plus élevés. Si l'on prend en compte l'ensemble des coûts durant la durée de vie des avions de combat, ceux-ci coûteront même 24 milliards de francs aux contribuables! Par ailleurs, cette acquisition se caractérise par son manque de transparence. En effet, nous ne savons ni quel type ni combien d'avions seront finalement achetés. C'est donc un immense chèque en blanc de 24 milliards que le Conseil fédéral et le Parlement nous demandent de signer.

« L'argent utilisé pour ces avions de combat de luxe fera défaut dans des domaines essentiels tels que la santé, l'éducation ou encore la lutte contre le changement climatique »

Un luxe inutile

Les avions que le DDPS souhaite acheter sont des avions de combat de luxe, totalement disproportionnés par rapport aux besoins de la Suisse. Pour remplir les missions de la police de l'air, 8 à 12 avions de combat légers, coûtant 300 millions de francs au maximum, suffiraient amplement. Toute acquisition dépassant ce cadre-là est superflue. Pire encore, chaque franc issu de nos impôts ne pouvant être dépensé qu'une seule fois, l'argent utilisé pour ces avions de combat de luxe



fera défaut dans des domaines essentiels tels que la santé, l'éducation ou encore la lutte contre le changement climatique.

Se préparer à des scénarios de menace réalistes

S'il y a une leçon à tirer de la crise du coronavirus en matière de politique de sécurité, c'est qu'il faut se préparer à des scénarios de menace réalistes. En 2015, la Confédération considérait la pandémie comme l'une des menaces principales planant sur la Suisse. Malgré cela, la Suisse était mal préparée à une telle crise. De la même manière, la crise climatique est certainement le plus grand défi de notre temps et ses conséquences constituent une menace aussi terrible que certaine.

Pourtant, la Suisse continue à mener une politique climatique totalement irresponsable. Pour les risques venant du ciel, c'est tout l'inverse. Selon DDPS lui-même, une attaque aérienne visant la Suisse est peu probable. Concentrons-nous donc sur des menaces réalistes telles que la crise climatique, les pandémies ou encore les cyberattaques au lieu de jeter des milliards par la fenêtre pour une menace totalement hypothétique!



SALAIRE MINIMUM: 23 CHF C'EST UN STRICT MINIMUM !

Par Lydia Schneider Hausser
Représentante du PS auprès du comité unitaire

Le salaire minimum (IN137) diminuera les inégalités de revenus et de ce fait, évitera la précarisation d'une part de plus en plus grande de la population. Toute personne qui travaille à 100 % aura ainsi les moyens de vivre de son activité professionnelle. Ceci d'autant plus qu'avec le confinement COVID-19 que nous venons de vivre, il a été démontré qu'il n'y avait pas de métiers plus importants que d'autres, que les vendeur-euse-s, les livreur-euse-s, les éboueur-euse-s, etc. étaient encore plus indispensables que l'on pouvait l'imaginer.

Genève est un canton riche ! Mais au bas de l'échelle des revenus, près de 10 % de la population, soit 30'000 travailleur-euse-s actif-ve-s, profitera d'une hausse de revenus si cette votation est acceptée. Rappelons que les femmes représentent les deux tiers de ces salarié-e-s et qu'elles sont particulièrement touchées par la précarité des bas salaires. Cette votation est un premier pas vers une diminution des écarts de salaire entre femmes et hommes.

À Genève, canton où les mesures de contrôle du marché du travail sont un peu plus efficaces qu'ailleurs (OCIRT, syndicats, Commission des mesures de protection du travail), plus de la moitié des travailleur-euse-s ne sont pas protégé-e-s par une convention collective de travail (CCT). Même sous CCT, certains

secteurs d'activités n'atteignent pas un salaire horaire de 23 francs. Pour ces CCT, l'IN 137 offrira un plancher de revenu accordant aux travailleur-euse-s plus de poids dans les négociations sans pour autant se substituer aux autres règles en vigueur permettant de meilleurs salaires.

Les bas salaires coûtent à la collectivité publique, car ils ne permettent pas de subvenir au minimum vital. C'est alors aux contribuables de payer le manque à gagner au travers de prestations publiques : prestations complémentaires à la famille, aide sociale, subside Lamal, allocations logement.

Contrairement à ce que prétend le patronat, le salaire minimum est une bonne mesure pour avoir des employé-e-s disponibles, avec de meilleures performances car ne devant plus cumuler plusieurs emplois pour vivre. Sur le plan économique, augmenter le pouvoir d'achat des gens stimulera l'économie réelle et créera des emplois. Pour les entreprises qui respectent les règles salariales, le fait de prévenir le dumping salarial leur évitera de tomber dans de la concurrence déloyale. La plupart des entreprises genevoises ont vu, cette année, leur imposition diminuer (RFFA), leur créant ainsi une marge financière supplémentaire.

Les cantons de Neuchâtel et Jura ont un salaire minimum légal ; d'autres sont en attente de votations. Le

Tribunal fédéral* a estimé que le salaire minimum est un instrument qui prévient la pauvreté, le salariat précaire et qu'il n'est pas contraire à la liberté économique. Rappelons qu'à Genève, nous avons plus de 5'000 ménages (PCFAM) qui sont concernés par ce phénomène de travailleur-euse-s pauvres, des gens qui n'arrivent pas à vivre avec le salaire de leur travail.

10% 2/3

des travailleur-euse-s, soit 30'000 personnes, seront concerné-e-s par le salaire minimum.

Les femmes représentent 2/3 des salarié-e-s touchant moins de 23.-/heure

*Besprechung der Urteile des Bundesgerichts 2C_774/2014, 2C_813/2014, 2C_815/2014 und 2C_816/2014 vom 21. Juli 2017, II.

DAVIDE DE FILIPPO: « TOUT SALAIRE DEVRAIT PERMETTRE DE VIVRE ! »



Davide de Filippo, Président de la CGAS et cosecrétaire général du SIT

Pourquoi votons-nous sur ce sujet le 27 septembre ?

Le salaire minimum légal est une revendication syndicale de longue date. Son acceptation à Neuchâtel, confirmée par un jugement du Tribunal Fédéral, a ouvert de nouvelles possibilités au niveau cantonal et permis de remettre la question au goût du jour à Genève.

Si l'initiative est acceptée, les entreprises seront-elles contrôlées? Des sanctions sont-elles prévues ?

L'initiative prévoit en effet un

contrôle de la mise en application. L'OCIRT et l'IPE seront chargés d'effectuer ces contrôles. Les sanctions seront les mêmes que celles qui existent actuellement pour les autres infractions aux usages, à savoir des amendes ainsi qu'une éventuelle exclusion des marchés publics.

La crise du COVID a mis de nombreuses entreprises en difficultés. Comment leur demander d'augmenter les salaires alors que pour certaines la priorité est de ne pas mettre la clé sous la porte ?

Parmi les entreprises qui offrent actuellement des salaires inférieurs à 23.-/heure, beaucoup sont de grandes entreprises qui pourraient largement se permettre de payer ce salaire minimum. Pour les entreprises qui se trouveraient en réelle difficulté économique, nous ne sommes pas opposé-e-s à ce qu'il y ait des aides pour leur permettre de passer le cap comme par exemple la baisse des loyers commerciaux. On ne surmontera cette crise qu'avec un renforcement des

mécanismes de répartition des richesses. Et les revalorisations salariales en font partie. C'est à terme bénéfique pour l'ensemble de l'économie, donc aussi pour les petites entreprises aujourd'hui en difficulté.

Peux-tu nous donner trois arguments en faveur du OUI ?

1. Tout salaire devrait permettre de vivre.
2. 2/3 des bas salaires concernent des femmes, c'est l'occasion d'un pas en avant concret vers plus d'égalité après la grève féministe du 14 juin 2019.
3. Face à la crise, il faut augmenter les salaires et non le contraire si nous voulons préserver l'emploi.

Propos recueillis par Clémence Peillex

OUI À LA LOI CONSTITUTIONNELLE POUR UNE AIDE À DOMICILE GARANTIE POUR TOUS

Par Emmanuel Deonna
Député au Grand Conseil,
membre de la commission de la santé

Le 27 septembre prochain, nous voterons sur une modification de la Constitution afin de garantir une couverture de déficit à l'IMAD (A 2 00 – 12186). Contrairement aux OSAD privées, l'IMAD (Institution genevoise de maintien à domicile) est soumise à l'obligation d'admettre, ce qui implique une souplesse organisationnelle permanente. L'État impose une prise en charge obligatoire 24h /24 et 7j/7. L'IMAD a la responsabilité de cas lourds dont les privés ne s'occupent souvent pas, en raison de la charge de coordination qu'ils représentent.

Comme l'explique Serge Raemy, représentant du PS genevois au sein du Conseil d'administration, «l'organisation n'a quasiment pas de marge de manœuvre afin d'assumer cela car les remboursements des assureurs-maladie sont déterminés au niveau fédéral. Or, ces derniers ont même baissé de 3,6% depuis le 1^{er} janvier 2020. L'IMAD n'a pas non plus d'influence sur le niveau des salaires, étant soumise à loi générale relative

au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (B 505 LPAC)». Augmentation des besoins, évolution des profils de prise en charge, incertitudes quant aux financements, augmentation du nombre d'acteurs privés : ces changements peuvent mener dans diverses directions qui sont difficiles à anticiper au moment de l'élaboration du contrat de prestation et des budgets annuels.

Les épisodes récents de canicule ont engendré des démarches importantes pour l'IMAD. Les coûts engendrés par la COVID-19 seraient de l'ordre de 4 à 5 millions supplémentaires. Face aux risques d'isolement et de stigmatisation, la crise du Coronavirus souligne la nécessité de garantir aux personnes âgées des soins de qualité permettant une existence autonome et insérée socialement.

LIBERTÉ DE VOTE POUR LA PRÉSIDENTIE DU CONSEIL D'ÉTAT

Actuellement, la présidence du Conseil d'État est valable pour la durée de la législature. La loi soumise au vote propose de revenir à un système de présidence tournante.

Au cours de leurs discussions, les Socialistes ont trouvé des avantages à revenir à une situation de présidence tournante au Conseil d'État, datant d'avant la constitution actuelle. Ce système favorise notamment le fonctionnement collégial et le partage des responsabilités entre les membres du Conseil d'État. Les Socialistes

ont toutefois reconnu les avantages d'une présidence unique au Conseil d'État, notamment le fait d'avoir un-e seul-e interlocuteur-riche dans les relations extérieures, par exemple avec les partenaires de la Genève internationale et de l'agglomération transfrontalière.

Le PS genevois ne donnera donc pas de consigne de vote sur cet objet qui présente des atouts comme des points faibles, mais qui ne constitue pas un enjeu majeur pour le canton et la population.



POUR UN PARTAGE PLUS HARMONIEUX DE L'ESPACE URBAIN

Par Matthieu Jotterand
Vice-président en charge de la coordination
des sections

Quatre ans après l'adoption de la Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, son application est au point mort (de même que bien des projets de mobilité cycliste et piétonne ou encore l'épineux dossier de l'accélération de la vitesse des bus).

Les voitures occupent une place disproportionnée de l'espace public, la plupart du temps stationnées et utilisées une fois sur deux pour les loisirs. L'élaboration de projets pour un partage de l'espace plus équitable est bloquée. Un exemple: la création d'une piste cyclable en lieu et place d'un dangereux contresens cyclable nécessite la suppression d'une rangée de voitures garées. Les places doivent être compensées dans un rayon de 500 mètres, en surface ou dans un parking souterrain.

« Les voitures occupent une place disproportionnée de l'espace public, la plupart du temps stationnées et utilisées une fois sur deux pour les loisirs. »

A l'heure actuelle, ce mécanisme, particulièrement rigide, n'est utilisable que pour 0.5% des places de parc annuellement et l'éligibilité des parkings souterrains est très restreinte (le taux d'occupation de 80% ne doit pas être dépassé plus de vingt jours par an).

Une dérogation à cette règle n'est possible que si la fluidité et la sécurité des modes bénéficiaires des projets s'en trouvent améliorées. Un exemple: une piste pour des bus qui leur permet d'éviter de longues minutes de bouchons? Impossible, cela n'améliore pas la sécurité! L'exemple pour les vélos susmentionné? Impossible, il n'améliore pas la fluidité!

L'objet de la votation, qui a trouvé un large soutien au Grand Conseil, ne consiste pas à supprimer la compensation, mais seulement à l'assouplir sur trois points:

1. l'élargissement des possibilités techniques de compensation, principalement en prenant en compte le taux de remplissage des parkings souterrains de manière moins sévère,
2. la quantité annuelle de places pouvant faire l'objet d'une compensation est augmentée de 0.5% à 2%,
3. les conditions d'amélioration de la sécurité et de la fluidité pour les dérogations deviendraient alternatives plutôt que cumulatives.

Si l'électorat soutient cette modification, la LMCE pourrait enfin trouver une application concrète en zone urbaine. La population bénéficierait d'une prise en compte plus équilibrée de ses besoins dans l'espace public. Pour cette raison, le Parti socialiste vous invite à voter OUI!



Loi sur le CO₂ : une bataille qui reste à gagner !

Par Carlo Sommaruga
Conseiller aux États

Le Conseil fédéral le précisait d'emblée en 2017 dans son message au Parlement sur la révision totale de la loi sur le CO₂ : La loi sur le CO₂ est la pièce maîtresse de la politique climatique suisse. De ce fait, pas étonnant que sa révision cristallise un très vif débat politique sur les objectifs et les mesures de la politique climatique.

Dans la mesure où la loi de 2011 règle la réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'en 2020 en lien avec à la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto (2013–2020), le Conseil fédéral devait présenter une révision pour l'après 2020. Durant la procédure de consultation, les 256 prises de positions déposées donnaient le ton.

Toutefois, divers événements ont transformé le contexte politique de cette révision. Tout d'abord, l'approbation de l'Accord de Paris de 2016. Ensuite, les rapports successifs alarmants du GIEC, tout particulièrement celui de 2018 sur le réchauffement de la planète de 1,5° C. Bien sûr et de manière déterminante, la grève du climat lancée en 2018 par Greta Thunberg et la mobilisation, en Suisse aussi, de millions de jeunes pour la sauvegarde du climat. Et finalement le renforcement de la composante écologiste au sein du parlement lors des élections de 2019.

En deux mots, l'urgence climatique s'est imposée à

toutes et tous rebattant les cartes au Parlement.

Le refus, lors de la session d'hiver 2018, du groupe socialiste et de la gauche, du projet de loi affaibli par la droite afin de privilégier les intérêts économiques au détriment du climat, a mis fin à la manœuvre. C'est le Conseil des États, juste avant les élections fédérales et après le printemps climatique du PLR, qui lança un cercle vertueux. Certes bien loin des revendications des grévistes du climat, mais avec des avancées par rapport au Conseil fédéral, notamment avec la taxe sur les billets d'avion.

Lors de la dernière session se jouait l'acte II au Conseil national, recomposé lors des dernières élections. Le bilan, après 12 heures de débats, fut positif. D'une part, il est entré en matière contrairement à 2018. Même si le projet est en deçà de nos exigences et de celles des grévistes du climat, des améliorations sensibles y ont été apportées par rapport à la version initiale. Le projet de loi va nettement plus loin que la proposition du Conseil fédéral et parfois que celle du Conseil des États. Reste à ce dernier à confirmer les avancées du Conseil national. Si tel est le cas, ce qui n'est pas assuré, en septembre nous disposerons d'une nouvelle loi sur le CO₂ bien plus en faveur du climat que l'actuelle.

POUR UNE 2^e CHANCE DE FORMATION

Par Grégoire Carasso,
Député et auteur principal de la loi 12445
et Léna Strasser, Députée et cheffe de groupe

Julie et Albert ont 37 ans. Ils se sont rencontrés durant leur formation au terme de laquelle ils ont décroché un CFC dans la vente. Julie et Albert vivent ensemble à Genève avec leur fille de 10 ans. Cette jolie histoire ordinaire se corse lorsque l'entreprise pour laquelle travaille Albert met la clé sous la porte, emportée par la concurrence du commerce en ligne.

Albert bénéficie alors du chômage. Il enchaîne les postulations et mesures (comment rédiger son CV, développer son réseau, etc.), sans succès. Julie, bien placée pour constater les perspectives négatives dans la vente, essaie de le convaincre de se lancer dans un nouveau projet – Albert a longtemps souhaité être infirmier.

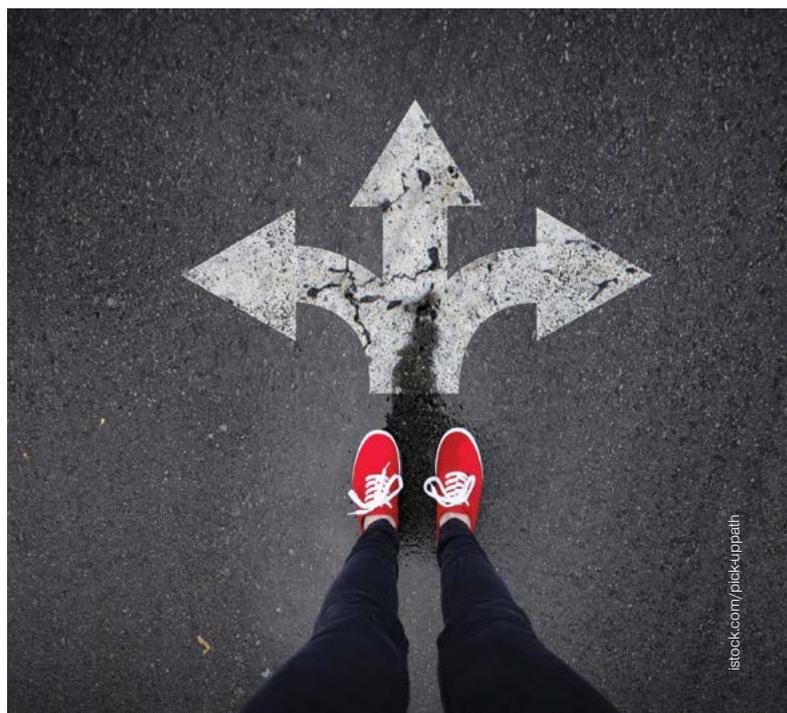
Seulement voilà : le chômage n'autorise pas la reconversion professionnelle... Et même s'il renonçait à ses allocations pour entamer sa nouvelle formation, Albert ne pourrait même pas compter sur une petite bourse étudiant – elles sont réservées aux moins de 35 ans.

Arrivé en fin de droit, il est venu grossir, en septembre dernier, les rangs des bénéficiaires de l'Hospice et montre des premiers signes inquiétants pour sa santé.

C'est pour écrire une autre fin à cette histoire, et à tant d'autres, qu'une large majorité du Grand Conseil a suivi le Parti socialiste et décidé, le 28 février 2020, de modifier la loi sur les bourses et prêts d'études de la manière suivante :

- Introduction de l'objectif de reconversion professionnelle
- Suppression de la limite d'âge de 35 ans
- Déplafonnement du montant des bourses, de 16'000 à 40'000 francs par an au maximum

Dans la situation d'Albert, en tenant compte du revenu de Julie, du coût de leur 4 pièces et de leur fille à charge, la bourse s'élèverait à environ 25'000 francs par an afin d'assurer au ménage un minimum vital décent.



Combien coûtera ce nouveau dispositif dans son ensemble? Impossible à évaluer avant les premiers semestres de mise en œuvre. Mais ce qui est d'ores et déjà certain, c'est que la bourse d'Albert ne sera pas une nouvelle charge.

Il s'agit d'une charge qui est, en fait, transférée de l'Hospice au Service des bourses. Une charge pour 3 ans de formation, à mettre en balance avec le coût humain et financier potentiel d'une vie à l'aide sociale.

Enfin, il s'agit d'une bourse qui permet de redonner une perspective de vie et d'emploi dans un monde dur, qui change vite, et face auquel il était urgent d'adapter nos prestations publiques.



LA PAUVRETÉ EST ISSUE D'UN CHOIX POLITIQUE

Par **Thierry Apothéloz**
Conseiller d'État

La crise pandémique a fait émerger aux yeux de tou-te-s une pauvreté cachée, invisible ; celle des exclu-e-s du système. Que ce soit par peur de perdre son permis de séjour, ou parce que justement on n'en a pas, les files d'attente qui se sont progressivement allongées chaque samedi aux Vernets ont démontré que notre pays, le plus riche du monde, n'arrivait pas à endiguer efficacement la paupérisation d'une partie de sa population. Le constat est sans appel : c'est lors des crises, qui frappent en premier lieu les plus vulnérables, que la précarité se transforme d'un coup d'un seul en urgence sociale, voire humanitaire. La raison est simple : les prestations publiques peinent parfois à coller au plus près des besoins d'une partie de la population. Pourtant, il convient de rappeler que la précarité n'est pas une fatalité, mais bien la conséquence de choix politiques !

« C'est lors des crises, qui frappent en premier lieu les plus vulnérables, que la précarité se transforme d'un coup d'un seul en urgence sociale »

Aujourd'hui, l'heure est à l'indispensable refonte de notre système de protection sociale. Les institutions ont tenu bon – et les prestations ont été assurées –

mais l'épidémie a fait apparaître l'impérieuse nécessité de repenser la façon dont nous devons faire face à la précarité. À toutes les précarités. Car on ne peut décemment pas envisager, une fois la crise passée, de détourner à nouveau les yeux de celles et ceux qui participent grandement à notre prospérité sans avoir le moindre droit d'en récolter les fruits. Pour les personnes sans statut légal, il est temps que cesse l'hypocrisie fédérale – seul échelon à même de faire durablement bouger les lignes.

Je suis particulièrement heureux que le projet de loi sur les indemnisations que j'ai déposé, et qui permet à tou-te-s les travailleurs et travailleuses, indépendamment de leur statut légal ou professionnel, de bénéficier d'indemnités pour leurs pertes de gains, ait été adopté par le Grand Conseil en juin. De même que je me réjouis du crédit de 5 millions versé aux associations actives dans la distribution de denrées de première nécessité, que nous avons ardemment défendu, avec le groupe socialiste.

Je présenterai cet automne un plan de bataille original et ambitieux pour mener de front le combat contre la précarité. C'est un combat dans lequel le PS saura aussi s'engager avec vigueur et détermination. N'est-ce pas la raison même de notre engagement politique que cette indignation permanente face à la précarité et l'exclusion ? Si ce n'est pas nous qui apportons des solutions, qui d'autre le fera ?

LES DÉFIS D'UNE RENTRÉE SOUS TENSION

Entretien avec Anne Emery-Torracinta
Conseillère d'État

Fermeture en catastrophe des écoles, enseignement à distance, refus du Parlement d'ouvrir de nouveaux postes dans l'enseignement primaire... Pour le Département de l'instruction publique (DIP), 2020 est sans aucun doute une année exceptionnelle. Rencontre avec Anne Emery-Torracinta, qui prépare une rentrée sous tension.

En quoi cette rentrée des classes sera particulière ?

Dans le primaire et le spécialisé, nous vivons une situation inédite car nous n'avons pas obtenu de postes supplémentaires pour faire face à l'augmentation des effectifs d'élèves. Nous sortons en plus d'une période extraordinaire, avec plusieurs semaines de fermeture des écoles. Les directions d'établissements travaillent d'arrache-pied pour que cette rentrée se passe dans les meilleures conditions possibles, mais la tâche est ardue.

Va-t-il y avoir une augmentation du nombre d'élèves par classe au primaire ?

Nous avons dû faire des économies où nous pouvions, avec la volonté de ne pas toucher aux conditions-cadre. Nous avons essentiellement économisé sur les dégrèvements dans le secondaire – des heures de travail hors enseignement. Ces économies représentent plus de 68 postes qui sont alloués au primaire et au spécialisé. En d'autres termes, on a fait jouer la solidarité départementale, même si elle ne sera pas tout à fait suffisante au primaire, les élèves inscrits étant plus nombreux que prévu il y a encore quelques mois.

La crise du coronavirus aura-t-elle un impact sur les effectifs scolaires ?

C'est un paramètre que nous ne pouvions pas prendre en compte dans les prévisions budgétaires. Avec la fermeture des écoles et l'enseignement à distance, les directions d'établissement ont fait preuve d'une certaine bienveillance à l'égard des élèves en difficulté. Elles ont permis plus de passages « par dérogation » et il y a eu moins de transferts entre le collège et l'ECG, ou entre l'ECG et les places d'apprentissage, qui sont de toute façon moins nombreuses. Résultat : rien qu'au collège, nous comptons plus de 300 élèves supplémentaires par rapport aux prévisions, ce qui aura un impact sur le nombre d'élèves par classe.



David Wagnières

Le DIP est-il préparé à affronter une nouvelle vague de covid-19 ?

En mars dernier, nous avons dû improviser très rapidement la fermeture des écoles. Si une telle situation devait se représenter, nous y serions beaucoup mieux préparés. Au secondaire II, nous envisageons par exemple un enseignement alterné, en demi-classes. De plus, les classes pourront être équipées de caméras qui permettent l'enseignement à distance en direct. Quoi qu'il arrive, nous assurerons la continuité de l'enseignement.

Comment vois-tu la suite ?

Je suis particulièrement inquiète pour l'avenir. Tout le département travaille sous pression, nous ne pouvons pas tenir comme cela sur la durée. Le budget cantonal 2021 s'annonce très complexe, alors que les effectifs scolaires continuent d'augmenter ! Nous devons nous battre pour obtenir des postes supplémentaires contre l'avis de la majorité du Parlement, qui considère que l'augmentation des effectifs scolaires n'est pas une charge contrainte.

Propos recueillis par Frédérique Bouchet



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020 : LA VAGUE ROSE-VERTE

Par Carole-Anne Kast
Conseillère administrative à Onex

Avant la vague virale qui a changé notre vie de manière si profonde, les élections municipales ont été le théâtre d'une vague bien plus sympathique : la vague rose-verte.

« Alors que Carouge et la Ville de Genève renouent avec une majorité de gauche déjà connue par le passé, Chêne-Bourg, Lancy et Onex l'obtiennent pour la première fois de leur histoire au Conseil municipal. »

Il est vrai que les médias, dans le trend des élections nationales, ont surtout mis en avant les excellents résultats de nos allié-e-s vert-e-s. Pourtant, la différence entre ces deux élections est significative : au niveau fédéral, il y a eu clairement un transfert de l'électorat de gauche sur les candidat-e-s vert-e-s, alors qu'au niveau municipal, notre alliance a parfaitement fonctionné avec, de manière générale, de belles progressions pour nos deux partis.

Au niveau des exécutifs, nous sommes au coude à coude avec 13 magistrat-e-s socialistes pour 15 vert-e-s. Si les sortant-e-s socialistes sont presque tous passé-e-s au premier tour, les Vert-e-s renouvellent significativement leurs magistrat-e-s et renforcent également leur représentation. Mais surtout, partout où nos candidatures étaient conjointes, le travail d'équipe a parfaitement fonctionné, permettant de gagner des majorités de gauche dans des exécutifs traditionnellement de droite, voire monocolores de droite ! L'exemple le plus frappant étant Chêne-Bourg où l'exécutif passe de monocolore de droite à majoritaire de gauche et où les Vert-e-s et les Socialistes forment la nouvelle majorité du Conseil municipal avec 12 sièges sur 23.

C'est surtout dans les Conseil municipaux que la vague rose-verte change le plus la donne : alors que Carouge et la Ville de Genève renouent avec une majorité de gauche déjà connue par le passé, Chêne-Bourg, Lancy et Onex l'obtiennent pour la première fois de leur histoire au Conseil municipal, grâce au renforcement des Vert-e-s sans perte des Socialistes. Vous pardonnerez certainement à la soussignée de rosir de fierté en soulignant que le PS Onex devient la section qui fait le meilleur résultat socialiste du Canton (30,21 % des suffrages).

Ces cinq communes à double majorité de gauche

devront marquer la différence au niveau de la politique municipale: défendre des budgets responsables, solidaires et à la hauteur de l'effort public nécessaire à enrayer la crise, tout en maintenant une gestion prudente et raisonnable. Mettre en œuvre nos programmes en

soutenant l'investissement dans la transition écologique, en favorisant la consommation dans l'économie locale et en protégeant les populations les plus précaires.

+4

C'est le nombre de nouveaux Conseils municipaux comptant dorénavant des élu-e-s socialistes: Bardonnex, Collex-Bossy, Collonge-Bellerive et Troinex.

+8

Les communes dont la majorité est passée à gauche. Double majorité à Carouge, Chêne-Bourg, Lancy, Onex et en Ville de Genève. Et majorité au CA à Chêne-Bougeries, Grand-Saconnex et Versoix.

+3

C'est le nombre de nouveaux Conseils administratifs comptant dorénavant des élu-e-s socialistes: Chêne-Bourg, Collex-Bossy et le Grand-Saconnex.

VOTATION COMMUNALE: DES ABRIS TRAM INNOVANTS POUR BERNEX

Par Aurélie Friedli
Conseillère municipale à Bernex

Le tram arrive (enfin) à Bernex. Les habitantes et les habitants se réjouissent de l'arrivée de ce nouveau mode de transport.

Qui dit tram, dit abris tram. Et c'est là que ça se complique, le PLR ayant lancé un référendum contre le projet voté au Conseil municipal...

Outre leur utilité première qui est de protéger et de favoriser l'utilisation du tram (les abris comprennent des emplacements sécurisés et couverts pour les vélos, des poubelles de tri et des bancs), les abris permettent de créer de l'électricité car ils sont équipés de panneaux photovoltaïques, grâce au projet innovant voté par le Conseil municipal.

Une part de l'énergie créée sera utilisée pour couvrir les besoins énergétiques de la population bernésienne, une part sera vendue. Cette production d'électricité

représente un apport d'environ 530'000 CHF sur 30 ans.

L'investissement voté est conséquent, mais il est nécessaire, et ce surtout qu'il bénéficie de subventions cantonales et fédérales importantes. Nous, autorités communales, devons développer des politiques audacieuses et écologiquement responsables afin de préserver notre planète. Tout projet favorisant l'utilisation des transports publics et permettant une production d'énergie durable et, de manière générale, toute action en faveur de la transition écologique est à concrétiser: il faut investir aujourd'hui pour les générations de demain.

Alors n'oublie pas de dire un grand OUI aux abris tram pour réaffirmer une position responsable et résolument dirigée vers l'avenir!



CLÉMENCE : RETOUR SUR UNE ANNÉE ANIMÉE AU SECRÉTARIAT

Portrait de Clémence Peillex
Secrétaire générale adjointe du PS genevois,
par Morgane Dentan

Entrée au PS en décembre 2018, Clémence Peillex, secrétaire générale adjointe, s'est vite retrouvée plongée dans le bain, puisqu'elle a dû remplacer au pied levé la secrétaire générale partie en congé maternité en janvier 2019. Un début de contrat particulièrement sous pression puisque la campagne pour les élections fédérales commençait à se mettre en place au même moment.

C'est ainsi qu'un mois après son entrée en fonction, Clémence naviguait déjà entre budget de campagne et accompagnement des candidat-e-s. « Cette période chargée et intense m'a confortée dans mon choix d'entrer au PS, j'ai reçu beaucoup de soutien des membres et du secrétariat. »

S'il vous semble avoir aperçu Clémence bien avant 2018 vous avez probablement raison. Puisque depuis 2015, alors diplômée en sciences politiques à l'UNIGE, elle se rapproche du PS en participant régulièrement aux rendez-vous socialistes. Son intérêt pour la politique, elle le tient en partie des discussions politiques animées qui rythment ses repas de famille.

Entre 2012 et 2018, elle enchaîne plusieurs expériences professionnelles dans la communication, notamment au Conservatoire de musique de Genève ou au Centre de carrière de l'UNIGE. Ce poste de secrétaire générale adjointe au PS genevois est l'occasion pour elle de combiner sa formation en science politique et son expérience dans la communication.

Au secrétariat, sa principale mission est de s'occuper des campagnes. C'est d'ailleurs ce qu'elle préfère, pour l'adrénaline que cela procure. « Une campagne est une expérience que l'on vit pleinement. On y rencontre de grandes joies comme de grandes déceptions. »

En attendant les élections cantonales de 2023, il s'agira pour elle de travailler sur les dossiers de fond. « Ce qui me tient particulièrement à cœur, c'est de travailler sur la mobilisation, afin que chacun et chacune trouve sa place dans le Parti et se sente à l'aise de participer, quel que soit son âge, son genre ou son ancienneté. »

Si les contacts avec les militant-e-s sont à inscrire dans la colonne « points positifs », elle admet aussi qu'elle se passerait parfois volontiers de la frustration liée à la lenteur de la machine politique. Le travail occupe une place de choix dans la vie de Clémence. Très investie dans sa fonction, elle n'hésite pas à mêler amitiés et vie professionnelle. Ainsi il n'est pas rare que les longues journées de travail se terminent par des moments conviviaux autour d'un verre !

De ces deux années au secrétariat elle retient notamment qu'il reste toujours à apprendre, car chaque campagne est différente et qu'il faut constamment savoir se réinventer. Cela tombe bien, Clémence a plein d'idées qu'elle compte bien mettre en place prochainement.

COMMISSION DE POLITIQUE SOCIALE ET DE SANTÉ DU PS : DE L'USAGE DE NOTRE LIBERTÉ

Par Arnaud Moreillon
Président de la Commission de politique sociale et de santé du PS genevois

Une commission du parti est un lieu d'échanges entre les membres du parti, qui permet aussi de rencontrer les acteurs du monde associatif. C'est surtout un lieu de liberté. Tant les récentes réunions de la commission sociale que les futures actions à venir illustrent l'étendue de l'activité qui peut s'y dérouler.

Fixer les priorités

Dans un premier temps, les membres présent-e-s ont décidé des thématiques à traiter et ont fixé nos premières priorités pour la santé. Un exemple : le creusement des inégalités. 20% des Genevois-es renoncent à se soigner pour des questions de coûts. Dès lors, quelles actions peut-on mener pour que l'accès à la santé soit garanti, quel que soit le revenu ?

Une allocation pour les familles séparées ayant charge d'enfant ?

A l'envi, nous entendons que la séparation est l'un des principaux facteurs de précarisation des familles en Suisse. Et pourtant, aucune solution crédible pour les familles avec les revenus les plus modestes n'a surgi pour le moment. Après avoir consulté une association active dans le domaine, nous avons construit une proposition d'allocation pour les familles séparées, avec l'aide de député-e-s au Grand Conseil.

Révision de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle reportée

Nous avons prévu de rencontrer prochainement Thierry Apothéloz, qui viendra présenter à la commission le projet de révision de l'une des lois les plus importantes pour compenser les inégalités de richesses dans le canton de Genève.

Renforcer les politiques de santé publique et notamment de prévention

Durant la crise du COVID, les présidents des commissions Sport et Santé-social ont réuni des élu-e-s de la Ville de Genève, du Grand Conseil, du Conseil national et du Conseil des États pour réfléchir à des pistes



d'actions sur les trois niveaux institutionnels. Nous avons consulté les membres des commissions et avons proposé un papier de position au Comité directeur du PS genevois, qui l'a adopté moyennant certaines modifications. Il servira de base pour la rédaction d'objets parlementaires sur le plan communal, cantonal ou fédéral.

Contribuer à fixer les priorités politiques, être un relais entre le parti et la société civile, plancher sur des solutions innovantes pour réduire les inégalités et améliorer la vie des gens : viens contribuer comme simple participant-e ou pour plancher sur un dossier. Quel plus bel usage de sa liberté ?

PARTICIPER

Si tu souhaites participer à la prochaine réunion de la commission santé social du PS genevois, tu peux nous contacter à l'adresse suivante : psg@ps-ge.ch

FINI LES DOUBLES STANDARDS : MARIAGE POUR TOUTES ET TOUS, COMPLET ET ÉGALITAIRE !

Pour le Groupe PS genevois LGBTIQ+
Dorina Xhixho, Politologue



L'Amour, tout le monde devrait avoir le droit de le vivre, le célébrer ou l'officialiser.

Depuis toujours, on demande aux personnes LGBTIQ+ de remplir leurs obligations envers l'État, sans leur donner les mêmes droits qu'aux autres citoyen-ne-s.

Les personnes LGBTIQ+ vivent toujours des inégalités, notamment en matière de droit civil et de filiation. Une injustice que veut supprimer le projet de loi « Mariage civil pour tous », car il est temps que nos lois reflètent enfin ce principe d'égalité.

Depuis la victoire du 9 février 2020, les sondages montrent qu'environ 80% du peuple suisse est favorable au mariage pour tou-te-s égalitaire, avec l'accès à la PMA et l'adoption conjointe. Le Conseil national, tous bords politiques confondus, a voté à plus de 67% en faveur du projet de loi. Le Conseil des États suivra-t-il lors de sa session de septembre 2020 ?

Comme toujours, l'UDC fait cavalier seul et crie au scandale, en réclamant une version du mariage « réduite » pour les couples de même sexe (excluant droit

à l'adoption et accès à la PMA). L'UDF a déjà annoncé un référendum, craignant une mise en danger du mariage. Argument absurde puisque la situation restera inchangée pour les couples hétérosexuels.

Le mariage pour tou-te-s doit justement faire valoir une vraie égalité, contrairement au partenariat enregistré. Un « demi-mariage » n'aurait aucun sens !

Quelles seront ses implications ? Plus de sécurité et de protection pour les couples du même sexe, une reconnaissance des différentes formes de familles et de l'amour liant deux parents à leurs enfants, indépendamment de leur sexe.

« Les personnes LGBTIQ+
vivent toujours des inégalités,
notamment en matière de
droit civil et de filiation »

Aujourd'hui, les enfants d'une famille arc-en-ciel peuvent être privé-e-s du parent non reconnu à la naissance. Les couples de femmes doivent parcourir le monde pour avoir accès à la PMA. L'adoption conjointe extrafamiliale n'existe pas et même l'adoption intrafamiliale est un vrai parcours du combattant. La naturalisation facilitée des partenaires non suisses reste un privilège des couples mariés. Idem pour la rente de veuf-ve.

Ces inégalités de traitement sont discriminatoires, désastreuses symboliquement et humainement inconcevables. Le principe d'égalité doit être appliqué rigoureusement, et garantir les mêmes droits pour les couples du même sexe et une meilleure protection des enfants des familles arc-en-ciel.

Et si le dernier mot devait revenir au peuple, ayons confiance, et faisons tout pour que la Suisse soit du bon côté de l'histoire !

L'EUROPE ET SES INDÉSIRABLES

Entretien avec Jean Ziegler

Auteur de « Lesbos, la honte de l'Europe »

Mai 2019: Jean Ziegler est en mission spéciale pour l'ONU sur l'île de Lesbos. Dans son essai *Lesbos, la honte de l'Europe*, paru en 2020 au Seuil, il ne peut que constater l'ampleur du désastre: des milliers de personnes entassées dans des camps insalubres. Elles sont originaires de Syrie, d'Afghanistan, d'Iran, d'Irak ou du Soudan. Les réfugié-e-s doivent affronter la faim, les violences sexuelles, les maladies. Mais sur le chemin de ces camps, ce sont les autorités qu'ils et elles ont dû affronter, parfois au péril de leur vie.

Dans une stratégie de destruction organisée, coordonnée et financée par l'Union européenne, les garde-côtes turcs et grecs, appuyés par l'agence européenne Frontex, sont chargés d'exécuter le « sale boulot ». Jean Ziegler décrit ces stratégies de push-back: il s'agit par tous les moyens de faire échouer les embarcations déjà fragiles venues de Turquie. Parfois on tente de les faire chavirer en provoquant des vagues, parfois on leur impose de faire demi-tour... quand les zodiacs ne sont pas simplement criblés de balles. À la surveillance maritime s'ajoute la surveillance terrestre par le biais des technologies à la pointe de l'innovation: drones ultraperformants, radars au sol, mitrailleuses à déclenchement automatique.

Jean Ziegler ne mâche pas ses mots dans ce récit accablant. C'est une honte. La honte de l'Europe, notre honte. Il répond à nos questions:

Les camps de réfugié-e-s ont-ils été affectés par le coronavirus ?

Les virus ne connaissent pas de frontière. Bien sûr les camps sont touchés, mais il n'y a aucun moyen de tenir les distances sociales. Le camp de Moria est une ancienne caserne, prévue pour 2'700 soldats. Aujourd'hui ce sont 24'000 personnes qui s'y entassent. La nourriture est insuffisante. Il n'y a qu'un robinet pour 1'000 personnes. En plus de cela, la peur du virus a entraîné la fermeture de la frontière sud de l'Europe et le droit d'asile s'en trouve d'autant plus bafoué.



Et la Suisse, quel rôle joue-t-elle ?

En votant pour le « Milliard de cohésion » à l'Union européenne, le Parlement a participé au financement de la défense des frontières européennes et ses stratégies de refoulement des migrant-e-s. C'est une décision irresponsable. Elle reflète une vision raciste de l'Europe, qui considère les réfugié-e-s comme un danger, et qui cherche à les refouler par tous les moyens possibles.

As-tu un espoir que la situation évolue positivement ?

Je suis malgré tout plein d'espoir. L'Europe est constituée d'États de droit. Dans une démocratie, l'impuissance n'a pas sa place. J'admire le travail de la société civile, des organisations qui se mobilisent sur place et en Suisse pour venir en aide aux réfugié-e-s. Amnesty Suisse notamment, demande que 5'000 réfugié-e-s enfermés à Moria soient reçu-e-s en Suisse et que le Conseil fédéral se mobilise pour l'évacuation de ces camps. Ce qui nous sépare des prisonniers de Moria ce n'est que le hasard de la naissance. Notre peuple doit se lever pour demander l'évacuation rapide et complète de ces camps inhumains.

Propos recueillis par Frédérique Bouchet



Votation du 27 septembre 2020

Les mots d'ordre du PS genevois

Non Votation fédérale n°1 : Initiative populaire «Pour une migration modérée (initiative de limitation)»

Oui Votation cantonale n°1 : Initiative «Zéro pertes : Garantir les ressources publiques, les prestations et la création d'emplois »

Non Votation fédérale n°2 : Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages

Oui Votation cantonale n°2 : Initiative populaire 173 «23 frs, c'est un minimum »

Non Votation fédérale n°3 : Déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers

Oui Votation cantonale n°3 : Une aide à domicile garantie pour tous

Oui Votation fédérale n°4 : Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur de toute la famille

Liberté de vote Votation cantonale n°4 : Présidence du Conseil d'état et département présidentiel

Non Votation fédérale n°5 : Acquisition de nouveaux avions de combat

Oui Votation cantonale n°5 : Loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière